

Vente de sapins de Noël 2009 - Proposition de modification des tarifs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon organise au mois de décembre sur son domaine public une vente de sapins à l'occasion des fêtes de Noël, avec différents producteurs ou vendeurs principalement issus de la région. Jusqu'alors cette vente se déroulait sur le parking des Glacis ; cet espace de stationnement étant devenu réglementé depuis novembre 2009, il ne permet plus l'accès des camions des producteurs et vendeurs sur le site. La Ville a donc proposé aux commerçants concernés un autre emplacement pour leur déballage.

Ainsi, la vente des sapins 2009 se déroulera du 4 au 24 décembre prochain sur une partie du parking situé en contrebas de la place Leclerc.

Les conditions de cette nouvelle implantation ont fait l'objet d'échanges avec les producteurs-vendeurs et la Ville assurera différentes prestations (création d'un enclos, mise à disposition d'un chalet, éclairage public, signalisation, ...) afin de faciliter ce déballage commercial.

S'agissant d'une occupation du domaine public à titre commercial, cette vente fait l'objet du paiement chaque année d'une redevance acquittée par les commerçants présents : les tarifs pour l'année 2009 avaient été adoptés par l'assemblée délibérante lors de sa séance du 11 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour accompagner ce changement majeur de lieu d'implantation, de minorer, à titre exceptionnel, les redevances demandées aux producteurs-vendeurs de sapins, de 25 % par rapport aux tarifs validés en décembre 2008.

F - Vente de sapins	Tarifs 2009 votés par le CM en 12/2008	Nouveaux tarifs proposés pour 2009	Pourcentage de réduction proposée
Prix emplacement de 13 m ² par jour	17,61 €	13,20 €	- 25 %
Forfait emplacement de 13 m ² - pour la période de vente	87,81 €	65,85 €	- 25 %

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette minoration de tarifs.

«M. LE MAIRE : Par rapport à cela je voudrais donner une petite précision. J'ai lu dans un média que nous allons rendre payant un parking à Arènes. Cette information est fautive ; on ne va pas rendre un parking payant à Arènes puisque le parking n'existe pas. Il y a un terrain de sport utilisé par les cirques une fois par an. Le Maire qui vous le savez se rend fréquemment dans les quartiers a entendu à de nombreuses reprises les remarques des habitants du quartier, des commerçants qui évoquaient, à juste titre, cet emplacement inutilisé ou peu utilisé et demandaient qu'on mette en place un dispositif qui serve à la fois dans la journée aux personnes qui viennent dans les commerces à Battant pour y faire leurs achats et qui permette aux habitants avec des tarifs résidents adaptés de pouvoir se garer là ? J'y suis allé plusieurs fois avec Nicole WEINMAN lors de visites dans le quartier. C'est une demande constante des habitants qui y résident. Essayez le soir de passer dans le quartier Battant et de vous y garer. Si vous n'avez pas la chance d'avoir un parking, c'est impossible. Or on veut maintenir de la vie dans ce quartier, c'est un quartier populaire, on veut qu'il y ait des familles. On ne va pas rendre un parking payant puisqu'il n'y a pas actuellement de parking. J'ai d'ailleurs dit au rédacteur en chef du média concerné qu'il fallait vérifier les choses que l'on écrit. On va donc créer un parking, ce qui est différent, pour permettre aux habitants de Battant tout simplement avec des tarifs résident, des tarifs spécifiques, d'avoir de la place pour se garer et aussi pour les commerçants de Battant qui nous le demandent afin qu'ils puissent faire de meilleures affaires. Ce sera un parking permanent sauf un mois par an où il y aura les cirques. L'idée Monsieur GONON, c'est de répondre à la demande de lieu de stationnement des habitants, des commerçants, des clients qui ne peuvent se garer et de créer là un parking. Reste qu'il faut que nous puissions négocier avec les services de la DRAC pour effectivement mettre des voitures là comme je

l'avais précisé, on ne goudronnerait même pas pour ne pas rendre le terrain imperméable, je ne pense pas que cela posera problème mais on fera les demandes nécessaires par rapport à cela.

Comme on parlait de parking, j'ai tenu à donner cette information pour éviter qu'on entende encore par rapport à cela des choses inexactes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.